

# Economie – Fiches de synthèse

<b>LES FONCTIONS ET LES FORMES DE LA MONNAIE</b> .....	<b>2</b>
1. SANS MONNAIE, COMMENT POURRIONS-NOUS NOUS PROCURER DES BIENS DE CONSOMMATION ? .....	2
2. QUELLES SONT LES FONCTIONS DE LA MONNAIE ? .....	2
3. QUELLES SONT LES DIFFERENTES FORMES DE LA MONNAIE ? .....	2
ZOOM SUR... .....	3
<b>LA CREATION MONETAIRE</b> .....	<b>3</b>
1. POURQUOI CREER DE LA MONNAIE ET COMMENT MESURER LA MASSE DE MONNAIE EXISTANTE ? .....	3
2. QUI CREE LA MONNAIE ET COMMENT ? .....	4
3. COMMENT LE SYSTEME EUROPEEN DES BANQUES CENTRALES INTERVIENT-IL POUR CONTROLER LA MASSE MONETAIRE ?.....	4
4. QUELLE PLACE OCCUPE LA BANQUE DE FRANCE DANS LE CADRE DU SEBC ? .....	5
<b>LES CIRCUITS DE FINANCEMENT</b> .....	<b>5</b>
1. QUELS AGENTS ECONOMIQUES ONT DES BESOINS OU DES CAPACITES DE FINANCEMENT ? .....	5
2. COMMENT LES INSTITUTIONS FINANCIERES FINANCENT-ELLES L'ECONOMIE ? .....	6
3. COMMENT PEUT-ON SE FINANCER SANS PASSER PAR LES SERVICES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ?.....	6
<b>NATURE, MESURE ET EVOLUTION DES ECHANGES INTERNATIONAUX</b> .....	<b>7</b>
1. QUELLE EST LA NATURE DES ECHANGES INTERNATIONAUX ?.....	7
2. COMMENT MESURER LES ECHANGES INTERNATIONAUX ? .....	7
3. QUEL EST LE POIDS DES ENTREPRISES DANS LES ECHANGES EXTERIEURS ?.....	8
ZOOM SUR... .....	8
<b>L'ORGANISATION DES ECHANGES</b> .....	<b>9</b>
1. COMMENT CHOISIR ENTRE LIBRE-ECHANGE ET PROTECTIONNISME ?.....	9
2. EXISTE-T-IL UNE REGLEMENTATION MONDIALE DES ECHANGES ?.....	10
3. QUE RECOUVRE LA REGIONALISATION DES RELATIONS INTERNATIONALES ? .....	10
<b>L'UNION EUROPEENNE</b> .....	<b>10</b>
1. COMMENT S'EST CONSTRUIT LE MARCHÉ UNIQUE EUROPEEN ? .....	11
2. QUELLES SONT LES REALISATIONS IMPORTANTES DE L'UNION EUROPEENNE ?.....	11
3. QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE L'UNION ? .....	12
ZOOM SUR... .....	12
<b>L'HETEROGENEITE DE L'ECONOMIE MONDIALE</b> .....	<b>12</b>
1. COMMENT S'ARTICULENT LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT ? .....	13
2. COMMENT LES INEGALITES DE DEVELOPPEMENT EVOLUENT-ELLES DANS LE MONDE ? .....	13
3. LE DEVELOPPEMENT DURABLE SERA-T-IL LA PRIORITE DE L'ECONOMIE DE DEMAIN ? .....	14
ZOOM SUR... .....	15
<b>FONDEMENTS, OBJECTIFS ET INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE</b> .....	<b>15</b>
1. QUELS SONT LES DEGRES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE ?.....	15
2. QUELS SONT LES OBJECTIFS ET LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ?.....	16
3. QUELLE EST L'INFLUENCE DE L'UNION EUROPEENNE SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE MENEÉ PAR L'ÉTAT ? .....	16
ZOOM SUR... .....	17
<b>LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE</b> .....	<b>17</b>
1. COMMENT S'APPREHÉNDÉ LE PHÉNOMÈNE DU CHOMAGE ?.....	17
2. QUELLES SONT LES FORMES ET LES CAUSES DU CHOMAGE ? .....	17
3. QUELLES POLITIQUES PEUT-ON METTRE EN ŒUVRE POUR RÉDUIRE LE CHOMAGE ? .....	18

**LA MAITRISE DE L'INFLATION** 19

1. COMMENT S'APPREHENDRE LE PHENOMENE DE L'INFLATION ?	19
2. QUELLES SONT LES CAUSES DE L'INFLATION ?	19
3. QUELS SONT LES EFFETS DE L'INFLATION ?	20
4. LA MAITRISE DE L'INFLATION, QUELLE PLACE POUR L'ÉTAT ?	20

**Les fonctions et les formes de la monnaie**

**L'économie sans monnaie, c'est le troc. La monnaie revêt plusieurs fonctions intrinsèquement liées à l'activité économique. L'évolution de la société et des techniques multiplie l'apparition d'outils monétaires.**

**1. Sans monnaie, comment pourrions-nous nous procurer des biens de consommation ?**

- Sans monnaie, il faudrait, pour se procurer un bien, le produire ou l'échanger contre un autre bien (ou service). **Le troc** consiste à échanger des biens utiles à certaines périodes. Aujourd'hui, le troc se limite le plus souvent à des actes économiques sans importance (échanger un livre contre un autre, par exemple). Dans les sociétés primitives où l'activité économique se réduit à quelques échanges, le troc permet la plupart des transactions. Il est alors nécessaire que les besoins des divers intervenants coïncident et que la valeur des biens soit équivalente (comment échanger quelques œufs contre une vache ?!) De plus, le barème de valeur des biens doit être défini à l'occasion de chaque échange. Enfin, certains biens peuvent s'altérer rapidement, ce qui pose des problèmes de conservation ou de consommation immédiate.

- Dans les sociétés évoluées, il a donc fallu trouver une solution permettant de résoudre le triple problème que nous venons d'évoquer. Dans le cadre d'une **économie de marché**, l'activité économique suppose en effet l'existence d'une monnaie et de moyens de financement pour fonctionner correctement.

**2. Quelles sont les fonctions de la monnaie ?**

- La monnaie représente **un moyen de paiement accepté par une communauté** ; instrument essentiel de l'activité économique, elle permet de se procurer tout bien ou service vendu sur un marché. Les fonctions de la monnaie découlent directement des problèmes posés par le troc. Elles sont triples : la monnaie sert à la fois d'intermédiaire dans les échanges, de moyen de réserve de valeur et d'unité de compte. À la différence des autres actifs, elle est un moyen de paiement universel, immédiat et sans coût.

- La monnaie est d'abord **un intermédiaire** qui permet l'achat et la vente, donc la circulation des biens, ce dont nous faisons l'expérience lorsque nous achetons des produits fabriqués dans différentes contrées. Ainsi, avec l'argent récupéré lors de la vente de produits textiles, les Chinois pourront acheter du champagne ou des Airbus.

- La monnaie est aussi **un instrument de mesure** qui sert à évaluer la valeur des biens et des services. La perception que nous avons du prix des produits, devenue habituelle, ne doit pas nous faire oublier que l'étalonnage est fondé sur la monnaie. Lorsque nous pratiquons le troc, nous recourons toujours à la notion de monnaie pour évaluer la valeur des biens échangés (on n'échangera pas un bonbon contre un livre relié). Cette mesure dépend évidemment de différents facteurs liés au marché (prix de revient, concurrence, rareté).

- Enfin, en tant qu'**instrument de réserve** de pouvoir d'achat, la monnaie permet l'épargne. En effet, personne n'est obligé de dépenser immédiatement tout ou partie de son **argent** s'il n'en éprouve pas le besoin. La monnaie constitue ainsi une réserve de valeur pouvant être utilisée à tout moment. Elle peut prendre la forme de pièces, de billets de banque ou de dépôts sur différents comptes que l'on pourra utiliser à l'aide d'outils spécifiques.

**3. Quelles sont les différentes formes de la monnaie ?**

- Les formes de la monnaie sont au nombre de deux. Procédons à un bref rappel historique des formes prises par la monnaie au cours des âges (monnaie marchandise, monnaie métallique, monnaie papier, monnaie scripturale, monnaie électronique). **La monnaie marchandise** constitue un bien accepté de tous, qui sert de moyen d'échange contre l'ensemble des autres biens. Ainsi, on a pu trouver de la monnaie sous forme de blé, de riz, de coquillages rares, de blocs de thé

ou de sel, etc. Les Romains se servaient des bœufs pour les échanges onéreux (ventes de champs, par exemple).

- Lorsque les échanges se développent, toute marchandise, aussi utile soit-elle, devient complexe à manier. Il faut donc trouver un moyen facile d'utilisation. Peu à peu, **les monnaies métalliques** se sont imposées en raison notamment de leur caractère (relativement) inaltérable : **l'or, l'argent**, parfois le cuivre ont aussi l'avantage d'être divisibles, ce qui permet de faire face à des échanges de toute taille. Le système a longtemps fonctionné de la sorte. Puis le développement économique est devenu tellement important qu'il a fallu trouver un moyen encore plus simple de créer de la monnaie.

- **Le billet de banque**, mis en œuvre progressivement par les établissements financiers à partir de la lettre de change moyenâgeuse, n'est au départ que la reconnaissance écrite d'un dépôt métallique auprès d'un « banquier ». Le détenteur de ce billet peut toujours « revenir » au métal en exigeant la conversion de son billet. Mais l'habitude va se répandre d'utiliser le billet comme moyen de paiement, car la procédure est plus simple et moins risquée. On parle alors de **monnaie fiduciaire** (du latin *fides*, la confiance) car l'usage des billets est fondé sur la certitude que chacun a de pouvoir à tout moment « revenir » au métal. En réalité, c'est bientôt une illusion, car le banquier, constatant que peu de billets sont présentés à la conversion, va prendre l'habitude d'émettre plus de billets que la couverture métallique dont il dispose.

- L'étape suivante est liée à la difficulté d'utiliser les billets lors de grosses transactions. Le risque de les perdre et la sophistication des mécanismes bancaires ont conduit à gérer la monnaie directement par des écritures comptables excluant toute forme matérielle. On parle alors de **monnaie scripturale**.

- Dans les économies contemporaines, la monnaie ne revêt plus que les formes fiduciaire (billets, pièces, porte-monnaie électronique) et scripturale. Ces deux formes circulent grâce à de multiples instruments qui tendent à devenir de plus en plus dématérialisés. Il convient de dissocier la monnaie scripturale elle-même des **outils** (les moyens de paiement) qui permettent de la faire circuler. En effet, les moyens de paiement, qui ne sont pas en eux-mêmes de la monnaie mais simplement des outils, sont utilisés pour effectuer les transcriptions sur les comptes. On distingue essentiellement le chèque, le virement, les cartes bancaires, les titres interbancaires de paiement. La progression importante des cartes bancaires repose sur l'évolution des technologies de l'informatique.

### Zoom sur...

La structure des moyens de paiement a beaucoup évolué en France, ces dernières décennies. Aujourd'hui, la plus grande partie des paiements est effectuée sous forme de monnaie scripturale (90 % environ), la monnaie fiduciaire, billets et pièces, n'intervenant plus que pour 10 %. Le paiement par carte bancaire progresse, assurant en 2009 plus de 40 % des opérations scripturales. Plus de 100 millions de cartes circulent en France en 2010. Le chèque est en perte de vitesse mais la France est le pays européen où on l'utilise encore le plus.

### La création monétaire

**Les économistes ont coutume de dire que « ce n'est pas la monnaie qui fait le crédit, c'est le crédit qui fait la monnaie ». La monnaie ne doit pas être analysée comme un stock préexistant et invariable. La création de richesses matérielles nécessite une création monétaire permanente par l'ensemble du système bancaire mais cette création monétaire est encadrée, notamment par la Banque Centrale de chaque État ou de chaque zone monétaire. Dans l'Union Européenne, c'est la BCE qui est chargée de cette régulation.**

#### 1. Pourquoi créer de la monnaie et comment mesurer la masse de monnaie existante ?

- La monnaie en circulation se mesure par le biais des grands **agrégats monétaires**. Aujourd'hui, ces agrégats sont mesurés au niveau de l'Euroland. La masse monétaire, au sens étroit, est constituée par l'agrégat M1, qui comprend les pièces, les billets et les dépôts à vue, c'est-à-dire la monnaie directement utilisable par les agents économiques, contrairement aux comptes sur livret par exemple, qui nécessitent une opération préalable pour devenir utilisables sous forme de monnaie. Ces éléments, moins **liquides**, c'est-à-dire moins immédiatement mobilisables comme instrument de paiement, sont par contre intégrés aux agrégats M2 et M3.

- Les agents économiques utilisent la monnaie dont ils disposent pour [accomplir](#) des actes économiques précis et variés (acheter, investir, prêter...). Il arrive qu'ils n'aient pas assez de moyens et qu'ils recourent au crédit pour augmenter leurs **disponibilités monétaires**. De même, lorsqu'on achète des monnaies étrangères (les devises), il est possible de le faire à crédit. Enfin, l'État emprunte souvent des fonds pour couvrir son déficit budgétaire. L'ensemble de ces opérations donnent lieu à de la création monétaire.

## 2. Qui crée la monnaie et comment ?

- Les différentes opérations que nous venons d'évoquer, notamment les opérations de **crédit**, donnent lieu à la création de monnaie. Les banques créent alors de la monnaie scripturale, qui consiste dans des jeux d'écritures comptables de crédit et de débit des comptes de leurs clients. Il suffit pour comprendre ce mécanisme de savoir que l'octroi d'un crédit conduit à l'augmentation d'un montant égal de la masse monétaire. En effet, lorsqu'un banquier prête de l'argent à un ménage pour acheter une voiture, il ne prélève pas l'argent sur le compte d'un autre client : il crée de la monnaie pour un montant équivalent au montant du prêt accordé et le crédite sur le [compte bancaire](#) du ménage.

- Il existe des limites à ce mécanisme. Le banquier ne doit prêter de l'argent qu'à partir du moment où un agent fait une demande de crédit. Cet agent doit être **solvable**, c'est-à-dire capable de rembourser la somme prêtée. Ensuite, l'institution financière prêteuse est obligée de constituer des réserves sur un compte tenu par la Banque de France en proportion du montant des crédits accordés et d'autres réserves pour faire face aux retraits de billets de ses clients. Elle conserve donc des **liquidités monétaires**.

- À l'inverse, le **remboursement** d'un crédit conduit à la destruction de la quantité de monnaie correspondante. Lorsque le client rembourse la somme prêtée (pour l'achat de la voiture dans l'exemple précédent), le crédit s'annule progressivement et la masse monétaire correspondante est détruite.

- L'évolution de la masse monétaire ( $M_1$ ) dépend donc du solde de la création et de la destruction monétaires, c'est-à-dire du montant des crédits accordés et des crédits remboursés.

- Pour ce qui concerne la monnaie fiduciaire, les billets sont fabriqués près de Clermont-Ferrand (à Chamalières) par le biais de la Banque de France, elle-même placée sous le contrôle de la Banque centrale européenne (BCE). Elle les fabrique lorsque les institutions financières lui en demandent pour satisfaire la demande de leurs clients. Les pièces de monnaie, appelées monnaie divisionnaire, sont fabriquées par un établissement appartenant à l'État (Monnaie de Paris), situé à Pessac. Il s'agit d'un droit qu'il détient en vertu de la puissance publique, qualifié de droit régalien (ou royal). C'est un **pouvoir discrétionnaire** dont il ne doit pas abuser. L'État a perdu beaucoup de ses pouvoirs financiers dans le cadre de la monnaie unique, qui a donné naissance au système européen des banques centrales (SEBC).

## 3. Comment le système européen des banques centrales intervient-il pour contrôler la masse monétaire ?

- La masse monétaire est surveillée et régulée par les interventions de la Banque centrale. Les actions de cette dernière sur la masse monétaire sont réduites aux seules interventions sur **les taux d'intérêt**, dans le cadre des opérations de refinancement des banques ordinaires auprès de la banque centrale. Le mécanisme est le suivant : une banque emprunteuse auprès de la Banque centrale à un certain taux d'intérêt prête elle-même à ses propres clients (ménages, entreprises) à un taux supérieur afin d'assurer sa rentabilité.

- Les taux d'intérêt sont fixés par la Banque centrale européenne et doivent être suivis par toutes les banques de l'Union européenne. Il s'agit des **taux directeurs**, dont le montant peut varier à la hausse pour réduire la masse monétaire car le crédit est plus cher, ce qui permet de limiter l'inflation, ou à la baisse, favorisant ainsi le crédit et par conséquent la croissance. Dans ces conditions, la BCE joue un rôle très important qui a parfois suscité des critiques : on lui a reproché, dans certaines circonstances, de privilégier la rigueur monétaire au détriment de la reprise de l'activité économique.

- Aujourd'hui, en France, la création de monnaie échappe aux autorités nationales et repose sur une politique menée au niveau européen. Les banques centrales de chaque État membre coopèrent avec la Banque centrale européenne, située à Francfort, en Allemagne, pour créer les euros nécessaires à

l'activité économique de l'Euroland. De fait, l'existence d'une **monnaie unique** implique un fonctionnement communautaire dans le cadre d'un système européen des banques centrales qui regroupe aujourd'hui les banques centrales des 16 États membres de la zone euro. La mise en place de la BCE est intervenue en 1998 et celle de l'euro en 1999 pour la monnaie scripturale et en 2002 pour les pièces et les billets.

- La Banque Centrale Européenne s'est vue assigner comme unique objectif la **stabilité des prix**, contrairement à son homologue américaine, la Federal Reserve Board, dont la mission est aussi d'encourager la croissance économique. Mais la BCE est confrontée à une certaine hétérogénéité des conditions économiques d'un pays à l'autre de l'Euroland et il peut arriver que certaines de ses décisions (par exemple une hausse des taux directeurs) freinent la reprise économique dans un pays alors qu'elles sont adaptées à la lutte contre l'inflation qui menace dans un autre pays. Elle est donc souvent amenée à prendre des arbitrages moyens qui tiennent compte de cette hétérogénéité.

#### 4. Quelle place occupe la Banque de France dans le cadre du SEBC ?

- La Banque de France a été créée le 18 janvier 1800 par le Premier consul Napoléon Bonaparte, dans le but de donner une impulsion nouvelle au commerce et à l'industrie en favorisant le crédit grâce à l'émission de billets de banque. La Banque de France, membre depuis 1999 de l'Eurosystème – qui fonctionne sur un mode décentralisé –, contribue à la préparation et à la mise en œuvre de la politique monétaire unique de la zone euro.

- En tant que banque centrale, elle assure la bonne circulation de la monnaie, le suivi des marchés, la surveillance des moyens et des systèmes de paiement et plus généralement la stabilité financière. Ce même objectif de stabilité financière fonde les missions qui lui sont confiées au plan national : contrôle et surveillance des intermédiaires financiers ; services rendus aux banques, aux entreprises, aux collectivités publiques ; analyse de la situation financière des entreprises ; rôle de protection des particuliers dans le domaine économique et financier.

- Elle représente, sur le terrain, l'organe décentralisé de la Banque Centrale Européenne, chargé d'appliquer les décisions de celle-ci. Il faut rappeler qu'elle n'a donc aucune autonomie de décision dans la détermination de la politique monétaire.

#### Les circuits de financement

**Le financement de l'économie est issu de la confrontation des capacités et des besoins de financement des différents agents économiques. Les établissements financiers récupèrent l'épargne des agents pour la répartir sous forme de crédits (financement indirect). Mais les ressources financières peuvent également s'échanger sur le marché des capitaux (financement direct).**

#### 1. Quels agents économiques ont des besoins ou des capacités de financement ?

- Certains agents disposent d'une capacité de financement, tandis que d'autres éprouvent un besoin de financement. Les **ménages**, par exemple, éprouvent des besoins de financement à l'occasion de leurs **dépenses de consommation courante**. Il peut s'agir d'achat de nourriture, de vêtements, d'équipements ménagers, d'automobiles ou de services (**voyages**, communication...) ou encore du règlement des factures domestiques (électricité, eau). Les dépenses plus importantes, telles que l'achat de logements ou les gros travaux d'entretien, constituent des **dépenses d'investissement** qui nécessitent souvent un financement externe.

- Les besoins de financement de **l'entreprise** portent sur deux aspects. Le financement de l'activité de l'entreprise concerne **la gestion courante** (dépenses d'exploitation entraînant des besoins de trésorerie) et **les dépenses d'équipement** (investissements), nécessitant des financements plus longs.

- Le financement de **l'exploitation** correspond à quatre grands postes : achats aux fournisseurs, fabrication, stockage et vente du produit. Au début du processus de production, l'entreprise n'enregistre pas encore de recettes provenant de ses ventes mais doit pourtant faire face à de nombreuses dépenses courantes.

- À plus long terme, l'activité de l'entreprise repose sur des **investissements** destinés à améliorer sa production afin de générer du profit. On distingue l'investissement de **remplacement** des équipements **usés** ou obsolètes (**amortissement**), l'investissement de capacité (augmentation du potentiel de production), enfin, l'investissement de **productivité** (ou de modernisation) visant à rendre plus efficace la combinaison de production.



- **L'État et les collectivités territoriales**, lorsque les recettes fiscales ou parafiscales n'y suffisent pas, financent leurs dépenses par le biais d'emprunts effectués auprès des établissements financiers.
- Parmi ces agents économiques, certains disposent par contre de ressources supplémentaires qu'ils placent dans le **circuit financier** afin d'en faire bénéficier les autres agents à besoin de financement. L'objectif recherché par ces agents disposant d'une épargne est d'en obtenir des **intérêts**. Certains ménages disposent d'un patrimoine financier permanent dont ils tirent des revenus réguliers. D'autres, moins riches, se constituent peu à peu une épargne, contribuant ainsi à alimenter le système. Les entreprises qui dégagent des bénéfices peuvent également en placer une partie et en tirent un revenu. Les collectivités territoriales et l'État, du fait de leur déficit permanent, ne dégagent *a priori* pas d'épargne. Néanmoins, ils interviennent à travers certains organismes ou par des aides diverses dans le financement de l'économie (Caisse des dépôts, politiques économiques en faveur de certains secteurs).

- L'ensemble des **excédents monétaires** des agents économiques est utilisé dans un double circuit de financement. Le premier, le plus classique, est constitué par l'activité du **système bancaire** ; le second, par les échanges de titres sur les **marchés de capitaux**.

## 2. Comment les institutions financières financent-elles l'économie ?

- **Le financement indirect** (ou intermédié) repose sur l'activité des institutions financières. Il consiste à collecter une partie de **l'épargne** des agents à capacité de financement et à accorder des **crédits** aux agents à besoin de financement. Il se présente sous la forme de crédits accordés par les banques servant d'intermédiaires entre les agents économiques qui épargnent en plaçant leur argent sur des comptes et ceux qui empruntent à court (2 ans), moyen (2 à 5 ans) ou long terme (plus de 5 ans).

- **Les ménages**, pour couvrir leurs besoins de financement, utilisent généralement le crédit bancaire. Il peut s'agir de découverts pour de petites sommes, de crédit à la consommation (jusqu'à 21 500 euros) ou de crédit immobilier. Il existe aussi le crédit-bail (*leasing*), pour acheter des voitures par exemple.

- Pour **les entreprises**, les moyens de crédit à court terme comprennent l'escompte des effets de commerce (la banque avance les sommes qui résultent du montant des traites), le découvert (débit toléré pendant un certain temps), les facilités de caisse (avance de fortes sommes d'argent pendant un délai très court), les crédits de campagne (avances aux entreprises ayant des activités saisonnières), l'affacturage effectué par le factor (établissement financier qui avance les fonds des factures payées à crédit aux entreprises), le crédit de mobilisation des créances commerciales (CMCC) et le mécanisme du bordereau Dailly (la banque avance à l'entreprise le montant des crédits commerciaux qu'elle lui a consentis). Les moyens de financement des investissements sont constitués par les emprunts bancaires, accordés suivant différents critères (durée, montant, garanties accordées...), et le crédit-bail (location-vente).

- Mais, en dehors des circuits de financement bancaire, les marchés de capitaux permettent aux agents économiques de trouver les ressources nécessaires à leur activité (voir paragraphe 3).

## 3. Comment peut-on se financer sans passer par les services des établissements financiers ?

- **Le financement direct** (ou désintermédié) s'effectue sur des marchés spécialisés, les **marchés de capitaux**, lieux de rencontre de l'offre et de la demande de financement sous forme de titres (valeurs mobilières). On distingue le marché boursier (ou marché financier) et le marché monétaire. Ils concernent les entreprises qui vendent leurs titres aux agents économiques afin de se procurer des ressources financières nécessaires à leurs investissements.

- **Le marché boursier** (ou marché financier) permet aux grandes entreprises, celles du CAC 40<sup>(1)</sup>, de financer leurs investissements en émettant des actions et des obligations (titres à long terme) par le biais de l'augmentation de capital et de l'emprunt obligataire (titres créés par les entreprises et vendus en Bourse, qui représentent des emprunts directs effectués auprès du public). **La Bourse** est gérée par la société Euronext. **L'action** est représentative de la propriété d'une part de capital d'une société. Elle donne des droits aux actionnaires (droit de vote, droit à l'information, droit aux dividendes). **L'obligation** représente un droit de créance né à l'occasion d'un emprunt effectué sur le marché financier.

• **Le marché monétaire** concerne le marché des capitaux à court terme. Il ne se trouve pas dans un lieu déterminé. Chaque jour, les participants (banques, entreprises, courtiers) achètent et vendent des titres spéciaux (billets de trésorerie des entreprises, bons du trésor, swaps, etc.). **Le marché interbancaire** correspond à une partie du marché monétaire. Ouvert uniquement aux banques et à la Banque de France, il permet aux établissements financiers de se procurer les fonds nécessaires à leur activité.

## Nature, mesure et évolution des échanges internationaux

**L'ouverture générale des économies s'est réalisée grâce au développement des échanges entre pays. Elle se caractérise aussi bien par l'accroissement en volume que par la diversification des flux (de biens et services, de capitaux, de personnes et d'informations). L'analyse de la diversité des flux internationaux implique d'une part l'étude de la nature de ces échanges, d'autre part leur mesure à l'aide d'outils comptables. Les entreprises et notamment les multinationales jouent un rôle très important en la matière.**

### 1. Quelle est la nature des échanges internationaux ?

• Les échanges internationaux ont fortement progressé depuis un demi-siècle : entre 1950 et 2005, alors que la production mondiale de produits manufacturés a été multipliée par 6, le volume du commerce international a lui, été multiplié par 36. Les échanges de **biens** portent sur des produits de base utiles aux entreprises (produits agricoles, minerais...), sur des produits énergétiques (pétrole) et sur des biens de production (machines, outillage). On trouve également des produits de consommation destinés aux ménages. Ce sont les produits de consommation finale (vêtements, montres...). Les **services** constituent 1/5<sup>e</sup> environ des échanges internationaux. Ils comprennent les activités de : transport, [assurance](#), service bancaire, tourisme, loisirs, informatique et communication. La France est au 4<sup>e</sup> rang des exportateurs de services dans le monde, après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

• D'autres types d'échanges spécifiques se sont considérablement développés : ainsi, les échanges de capitaux ont véritablement explosé depuis le milieu des années 90. Chaque jour, plus de 1500 milliards de transactions brutes interviennent sur le [marché des changes](#) et le marché des capitaux, une grande partie de ces flux étant d'ordre spéculatif.

• Les échanges de **technologie** se sont aussi intensifiés. Il peut s'agir de vente de brevets ou de l'utilisation de ces brevets par des licences d'exploitation. L'**ingénierie** consiste à vendre des usines clés en main (prêtes à fonctionner), produits en main (on vend l'usine et les licences de fabrication de produits) ou marchés en main (usines + produits + réseau de distribution).

• Enfin, à côté des échanges économiques, on trouve des échanges **non quantifiables** économiquement (culturels, religieux, philosophiques...) qui permettent de nouer des relations dont certaines aboutiront à des échanges de biens et de services. Enfin, les transferts de **population** (migrations) caractérisent notre époque et sont aussi l'occasion de flux commerciaux et financiers.

### 2. Comment mesurer les échanges internationaux ?

• La mesure des échanges internationaux se traduit par une estimation officielle effectuée dans le cadre de la comptabilité nationale, qui regroupe les services du ministère des Finances, de la Banque de France, des douanes et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Les échanges de biens, de services, de revenus et de capitaux entre un pays et l'extérieur sont comptabilisés chaque année dans un [document](#) comptable composé de différentes balances qui composent la **balance des paiements**. La tenue de ces balances est la même que pour toute comptabilité (postes d'actif et de passif, solde équilibré par convention). La **balance commerciale** comptabilise les exportations et les importations de marchandises. La **balance des invisibles** enregistre les échanges de services. La **balance des transactions courantes** regroupe les opérations enregistrées dans la balance commerciale et la balance des invisibles. Elle est le reflet, d'une part de la capacité du pays à vendre ses produits et son savoir-faire au reste du monde (exportations), d'autre part des besoins externes et des manques de l'appareil productif national (importations). Le solde, positif ou négatif, est un indicateur de la **compétitivité de l'économie nationale** face à ses concurrentes.

- La mesure des flux monétaires fait l'objet de deux balances : **la balance des capitaux** qui recense l'ensemble des flux monétaires résultant de l'achat ou de la vente d'actifs non financiers, comme les brevets ainsi que les transferts de capital ; **la balance financière** qui recense l'ensemble des flux financiers : l'investissement direct à l'étranger (IDE), les investissements en portefeuille (achat de moins de 10 % du capital d'une société) et les réserves de change. L'étude des mouvements des **investissements directs à l'étranger** montre une évolution à la fois dans la répartition géographique (Asie, Europe) et dans la répartition sectorielle des flux (industrie). Les flux d'IDE sont un indicateur intéressant de l'attractivité économique d'un territoire. Contrairement à une légende tenace mais sans fondement, la France est un des pays d'accueil des **Investissements directs à l'étranger** les plus attractifs : elle occupe, en 2009, la 2<sup>e</sup> place mondiale derrière les États-Unis, mais devant la Chine (118 milliards de \$ accueillis contre 108 milliards).

### 3. Quel est le poids des entreprises dans les échanges extérieurs ?

- Le commerce entre les nations est une réalité ancienne. Mais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la nature et la répartition des échanges connaissent de profondes mutations. Au tournant du siècle, les stratégies des **firmes multinationales** tendent aussi à s'affirmer, **face aux logiques nationales**, dans la structuration de l'espace économique mondial.

- Les échanges internationaux sont mis en œuvre par des entreprises dont les structures organisationnelles et juridiques se sont adaptées à la nouvelle donne économique. Les étapes à franchir demeurent classiques : import-export de marchandises, commercialisation des produits à l'étranger, implantation industrielle d'unités de production dans les autres pays par le biais des investissements directs (IDE) et multinationalisation qui met en scène des entreprises polymorphes et atypiques. Implantées dans de nombreux pays, ces entreprises constituent des structures juridiques et financières complexes qui appartiennent à des actionnaires de nationalités différentes. Les sociétés qui les composent sont liées entre elles par des participations multiples constitutives de filiales contrôlées par une société mère (la holding).

- Certaines de ces sociétés accèdent au statut de firmes multinationales globales. On les qualifie également de firmes transnationales. Elles mettent en œuvre **une stratégie mondiale** qui se traduit par une vision unifiée du marché. Une telle stratégie implique l'unification des gammes de produits fabriqués et distribués dans de vastes zones, suivant une organisation et une rationalisation des activités qui utilisent des réseaux de sous-traitants et qui multiplient les échanges entre les filiales (stratégie de « glocalisation » = global + local). À ce niveau de globalisation, si l'idée d'entreprise nationale peut paraître diffuse, voire diluée, on constate dans la pratique que les entreprises transnationales demeurent fortement liées à leur pays d'origine en ce qui concerne l'actionnariat majoritaire, la direction générale, les activités de recherche et de création ainsi que leur marché de base.

- À l'heure actuelle, on recense environ 80 000 multinationales dans le monde. Issues essentiellement de l'Amérique du Nord, de l'Europe et du Japon (**la Triade**), les **firmes transnationales** réalisent en 2008, selon la CNUCED, 11 % du PIB mondial, 35 % du commerce mondial et emploient 82 millions de personnes mondiales. Dans ces conditions, leur poids économique considérable, sinon prépondérant, en fait un groupe de pression incontournable qui réduit d'autant la puissance des États, voire des institutions internationales. En 2009, parmi les **100 premières mondiales**, on en trouve 19 originaires des États-Unis, 15 du Royaume-Uni, 14 de France, 12 d'Allemagne et 10 du Japon.

#### Zoom sur...

La **mondialisation** constitue une mise en relation globale et totale de l'ensemble des économies des États-nations de la planète. Cette mise en relation a pour objectif de finaliser l'intégration d'un grand nombre de pays au sein d'un vaste marché mondial et unique des biens, des services et des capitaux qui abolit les frontières.

Les bienfaits de la mondialisation (produits nouveaux, débouchés, travail, transferts de technologie et accès à la croissance économique) sont toutefois contrebalancés par des inconvénients (délocalisations, gaspillage, concurrence accrue, chômage, faillites). Tous les pays en développement



(PED) n'accèdent pas aux échanges de produits manufacturés. En effet, 50 % des échanges émanant des PED proviennent de 10 pays seulement sur 130.

## L'organisation des échanges

**Même si le commerce international s'est développé sur la base du libre-échange, des pratiques protectionnistes subsistent. La mondialisation induit une interdépendance croissante aussi bien des économies que des sociétés. Les enjeux en matière économique et financière, mais aussi culturelle et sociale, ne sont plus de portée nationale ou locale, mais de portée régionale, voire mondiale.**

### 1. Comment choisir entre libre-échange et protectionnisme ?

- La libre circulation des biens, des services et des capitaux se construit à différents niveaux, mondial et régional. Les échanges internationaux sont possibles dans la mesure où les protagonistes (États et entreprises) les acceptent. Ils reposent soit sur une nécessité (par exemple, les pays dénués de pétrole doivent en acheter aux pays producteurs), soit sur une doctrine politique s'inspirant du libéralisme : **le libre-échange**, qui consiste dans la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

- La justification théorique du libre-échange repose sur la **théorie des avantages comparatifs**, développée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'économiste anglais David **Ricardo** : selon ce raisonnement, un pays a toujours intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles il dispose d'un « avantage comparatif », par rapport à ses concurrents mais aussi à l'ensemble de ses productions. Ainsi, il abandonne les productions pour lesquelles il n'est pas compétitif et se les procure par l'échange, en vendant en contrepartie celles où il est le plus efficace. Une division internationale du travail (DIT) se met en place, et elle garantit l'efficacité maximale de l'ensemble.

Bien sûr, l'échange peut aussi se justifier par d'autres arguments : manque de ressources (matières premières), problèmes conjoncturels de production (sécheresse), etc.

- Le libre-échange comporte de nombreux avantages. Le consommateur a plus de choix, les produits sont moins chers, la spécialisation améliore la qualité de la production, les échanges créent de bonnes relations entre États et chacun profite des innovations des autres (produits nouveaux, technologies sophistiquées). Mais tout cela n'est pas sans revers. La concurrence étrangère se révèle défavorable aux entreprises locales moins compétitives. Les États deviennent interdépendants au niveau économique, et donc au niveau du risque (crise boursière). On assiste à une uniformisation des produits. Les effets pervers du libre-échange donnent parfois lieu à des réactions des États ayant pour objectif de limiter voire d'interdire les importations de produits étrangers. Ces pratiques constituent le protectionnisme, dont les inconvénients sont eux-aussi nombreux.

- **Le protectionnisme** consiste en des mesures prises par les pouvoirs publics afin de limiter les importations de produits étrangers concurrents. Il permet de protéger les industries indispensables à un État (énergie, armement) ainsi que les industries naissantes peu concurrentielles ou certaines activités vieillissantes en déclin. Sa mise en œuvre répond souvent à une motivation politique et sociale de protection d'une profession ou d'une branche d'activités.

La mise en œuvre du protectionnisme s'effectue de différentes façons. Les **barrières tarifaires** augmentent le prix des produits étrangers concurrents en leur appliquant des droits de douane. Les **barrières non tarifaires** consistent de façon détournée à empêcher ou à ralentir la vente des produits étrangers par le biais de normes de sécurité ou administratives ou la mise en place de quotas d'importation. L'État peut également favoriser les entreprises nationales par les commandes publiques ou encore assurer le financement partiel des produits nationaux par des crédits, des apports de capitaux, des aides à l'exportation (banque française du commerce extérieur) ou des aides diverses (baisses fiscales). Si le protectionnisme améliore les résultats des entreprises nationales en réduisant le déficit du commerce extérieur, il pose néanmoins d'importants problèmes : retards technologiques dus au manque de concurrence, choix de produits réduits pour les consommateurs, prix plus élevés qu'ils ne le seraient en économie ouverte ou encore mesures de rétorsion prises par les autres pays. Si le protectionnisme existe aujourd'hui, c'est souvent sous le couvert des grandes régions mondiales, telle l'Union européenne qui protège son agriculture.

## 2. Existe-t-il une réglementation mondiale des échanges ?

- Le commerce international repose sur des **négociations multilatérales** engagées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC ou WTO – *World Trade Organisation*), qui compte en 2010, 153 États membres, et, dans une moindre mesure, dans le cadre de la Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Les États peuvent toutefois passer des accords entre eux en dehors de ces organisations internationales.

- **Le GATT** (General Agreement on Tariffs and Trade) ou AGETAC (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) fut jusqu'en 1993 le précurseur de l'Organisation mondiale du commerce. Jusqu'en 1993, il réunit des États autour de négociations commerciales multilatérales (NCM). Celles-ci débouchèrent sur la diminution des taxes douanières (droits tarifaires), la lutte contre le dumping, la libre circulation des marchandises et des services et la non-discrimination des États les uns par rapport aux autres. **L'Organisation mondiale du commerce** fut mise en place en 1995 après la ratification des accords de Marrakech. Elle est dotée d'un organe permanent (le Conseil général) et d'un **Organe de règlement des différends** (ORD) chargé des litiges et de la surveillance de l'application des accords. L'OMC a une conception libérale et mondialiste des échanges. Elle a repris à son compte les acquis du GATT.

- **La Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement** (CNUCED), créée en 1964, réunit des États qui cherchent à privilégier la progression des pays en développement (PED). Des conférences se tiennent tous les 4 ans dans des pays différents. Parmi les résultats obtenus, on compte la préférence accordée en matière tarifaire aux pays en développement sans contrepartie pour les pays développés (les PED instaurent des taxes sur certains produits alors que les pays développés ne le peuvent pas), la création d'un fonds commun destiné à financer les problèmes relatifs au stockage régulateur des produits de base et l'accord sur l'aide publique au développement (APD) devant s'élever à 0,7 % du PIB des pays donateurs, mais qui, pour la plupart d'entre eux, est loin d'atteindre ce pourcentage. (L'effort de la France pour l'APD a été de 0,46 % du PIB en 2009.)

## 3. Que recouvre la régionalisation des relations internationales ?

- Avec l'Organisation mondiale du commerce, les États ont créé un cadre permanent chargé de définir les règles du commerce international et de veiller à leur application. Parallèlement à cette organisation mondiale, certains États concluent des accords régionaux. En effet, si les échanges internationaux de biens, de services et de capitaux sont effectués essentiellement par les entreprises, les États et les groupements d'États n'en mettent pas moins en place les réglementations qui permettront aux entreprises d'exercer leur activité internationale. Dans le contexte de mondialisation actuel où les décisions économiques et financières des multinationales leur échappent, affaiblissant leur puissance, les États tentent de protéger leurs intérêts en se regroupant, le plus souvent selon des critères géographiques et politiques.

- Les régions économiques mondiales sont ainsi constituées d'États qui pratiquent le libre-échange tout en essayant de se protéger de la concurrence en instaurant une sorte de protectionnisme collectif. Les principaux groupements sont l'Union européenne, qui occupe la place la plus importante dans les échanges mondiaux ; l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA ou NAFTA) qui regroupe les pays nord-américains et le Mexique ; le marché commun du cône sud-américain (MERCOSUR) qui concerne les États d'Amérique latine ; l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN ou ANASE) qui regroupe les nouveaux pays industrialisés d'Asie. La Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), quant à elle, facilite les relations entre l'Asie et les États-Unis. En 2005, les États-Unis ont également essayé, mais sans succès, de créer une zone de libre-échange comprenant l'ensemble des États d'Amérique (l'ALCA), certains pays l'ayant refusée (le Venezuela d'Hugo Chavez, notamment) pour lui substituer un autre ensemble économique : l'Alternative bolivarienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ALBA).

### L'Union européenne

**L'Union européenne constitue le cas le plus élaboré d'intégration régionale. Sa construction s'organise autour d'objectifs d'intégration et de régulation des marchés et d'harmonisation des politiques économiques et sociales ; elle s'accompagne de**

**l'adhésion de nouveaux pays (en 2010, 27 pays en font partie). Elle permet aux États membres d'occuper une place essentielle dans l'économie mondiale, même si le processus d'intégration est loin d'être achevé et suscite parfois des remises en cause.**

### **1. Comment s'est construit le marché unique européen ?**

• Ce fut d'abord l'instauration d'un grand marché européen assorti, par la [suite](#), de la mise en place d'une monnaie commune qui permit de réaliser progressivement de nombreux objectifs. L'Union européenne s'est progressivement construite à travers quelques grandes étapes, marquées notamment par le traité de Rome (1957), l'Acte unique européen (1987) et le traité de Maastricht (1993). Le marché européen relève de la **doctrine libérale** et débouche sur la **libre circulation des marchandises et des services**, qui se traduit depuis 1993 par la suppression de toute taxe, prohibition ou contingentement. Dans le cadre de l'Union européenne, les personnes peuvent circuler librement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et les postes-frontières n'existent plus. Si des contrôles existent, ils sont limités pour les pays compris dans l'espace Schengen (Allemagne, Autriche, Benelux, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Suède). La libre circulation des capitaux est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1990. Certaines exceptions ont cours pour des raisons de sécurité, de morale ou de protection du consommateur. Au niveau des services, les monopoles publics sont en voie de démantèlement, la doctrine ultralibérale dominante au niveau des décideurs de l'Union prônant, en effet, la dérèglementation des marchés et la mise en concurrence de l'ensemble des activités économiques. Cette orientation ne fait pas l'unanimité et certains courants de pensée contestent ces orientations au nom de la défense des **services publics** et du rôle social et politique qu'ils ont traditionnellement joué.

• La création de la **monnaie unique** était une conséquence logique du grand marché économique. Une première tentative avortée intervint en 1979 avec la fondation du Système monétaire européen (SME) et la création de l'ECU. Mais l'Union économique et monétaire a véritablement débuté en 1990 avec le rapprochement des politiques économiques européennes. En 1994, la création de l'Institut monétaire européen (IME) prépare au passage de la monnaie unique. 1999 est l'année du début de l'euro sous le contrôle de la Banque centrale européenne (BCE). La mise en place définitive de l'euro et la disparition des monnaies nationales sont intervenues en 2002.

• Dans ces conditions, l'Union européenne occupe une place importante sur la scène internationale dans de nombreux domaines. Son poids économique se reflète à travers de nombreux indicateurs. Sa population rassemble près de 500 millions de personnes. Son PIB est supérieur à celui des États-Unis (16 390 milliards de dollars en 2009, soit 28,2 % du **PIB** mondial) et elle est donc, si on la considère comme une entité homogène, la première puissance économique du monde. Les échanges intra-européens constituent plus des 2/3 des échanges extérieurs des 27 pays de l'Union, et l'UE a réalisé, en 2009, 17 % des exportations mondiales.

### **2. Quelles sont les réalisations importantes de l'Union européenne ?**

• **Le budget communautaire** ne représente qu'environ 1 % de la richesse produite dans l'Union et les marges de manœuvre sont donc particulièrement étroites. Les ressources sont constituées par les prélèvements agricoles, les droits de douane et une double contribution des États membres (1 % de la TVA et une contribution proportionnelle au PNB). Elles servent à financer les politiques communautaires : agriculture, développement régional, développement rural, intervention militaire, recherche et programme culturel.

• La plus importante dépense budgétaire concerne la **politique agricole commune** (PAC), menée depuis les années 1960, pour accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de revenu équitable aux agriculteurs, stabiliser les marchés et garantir la sécurité des approvisionnements.

• Malgré l'ampleur des sommes qu'elle mobilise (40 % à elle seule de l'ensemble du budget de l'Union), la PAC n'a pas mis fin aux surproductions chroniques, et à l'instabilité des revenus agricoles. Bénéficiant, pour l'instant encore essentiellement aux pays fondateurs de l'Union, en particulier la France, elle est de plus en plus contestée, notamment par les nouveaux adhérents dont les agricultures sont moins modernisées. Plusieurs réformes sont intervenues depuis 1992 et un nouveau projet devrait voir le jour à l'horizon 2013 en intégrant, de manière plus contraignante, les objectifs qualitatifs et environnementaux.

- D'autres **domaines importants** sont partiellement pris en charge par les politiques communautaires : politique industrielle, politique de la concurrence, politique environnementale, politique d'harmonisation des diplômes... Des coopérations diverses existent en matière de police, de justice, de recherche (ex. Eurêka), d'aérospatiale (Agence Spatiale Européenne), et quelques ébauches de politique militaire commune.

- Mais le parent pauvre des politiques communautaires reste l'Europe sociale. Dans un contexte idéologique où domine la pensée libérale, la dérèglementation des marchés, et en particulier des marchés du travail, s'est traduite par une remise en cause de certaines garanties sociales considérées comme des acquis, avec une tendance à l'alignement sur le « moins-disant social ». L'élargissement de l'Union aux pays de l'est et du sud de l'Europe a accentué ce glissement vers des formes de « dumping social » conduisant à des **délocalisations** à l'intérieur même de l'Union.

### 3. Quelles sont les perspectives de l'Union ?

- Beaucoup de problèmes restent à résoudre et la récente crise financière de 2008-2009 a encore renforcé les interrogations sur la capacité de l'Union à évoluer vers une **structure politique** plus cohérente. Chaque pays a la tentation de défendre ses spécificités, ce qui demande de longues négociations avant d'aboutir à des accords. Certains partis politiques estiment que la vision libérale de l'Union Européenne devrait être tempérée par la possibilité pour les États de maîtriser certaines activités dans le cadre de monopoles publics, pour diverses raisons économiques ou sociales (sécurité énergétique, par exemple). C'est encore le cas en France dans plusieurs domaines (EDF). Les délocalisations, qu'elles s'effectuent à l'intérieur de l'Europe ou à l'extérieur, ne semblent pas encore suffisamment maîtrisées et elles sont ravageuses en matière d'emplois. L'affectation des ressources budgétaires et leur utilisation dans le cadre d'une stratégie commune fait souvent l'objet de fortes tensions, les nouveaux adhérents réclamant à leur tour une prise en charge de leurs problèmes de retard. Par exemple, la France privilégie le financement de l'agriculture et absorbe une part importante des ressources de la PAC, alors que la Grande-Bretagne insiste sur l'utilité des dépenses de recherche. Il manque une volonté commune et surtout des niveaux de développement identiques, notamment avec l'entrée des anciens pays de l'Est qui doivent rattraper leur retard et dont la situation économique et sociale pose des problèmes de distorsion de concurrence.

- **La vision politique unique** de l'Europe reste difficile à atteindre, chacun des États ayant des intérêts particuliers et quelquefois divergents. La puissance politique de l'Europe doit être couplée avec sa puissance militaire, mais il n'existe pas encore d'armée commune suffisamment forte ni de politique européenne de défense efficace. Il convient par ailleurs d'intégrer les évolutions liées au processus d'élargissement et d'approfondissement de l'Union européenne : il est en effet difficile de prendre des décisions à l'unanimité à 27. Un nouveau mode de décision, à la majorité qualifiée, est donc devenu nécessaire, mais le rejet du traité constitutionnel européen a retardé sa mise en place. Les changements de majorité au sein des différents États peuvent également affecter les décisions et les choix. Les forts taux d'abstention lors des élections européennes marquent une forme de désintérêt des habitants de l'Union pour leurs institutions supranationales.

- D'autres pays sont **candidats à l'Union**, comme certains États appartenant à l'ancienne Yougoslavie (la Croatie, la Serbie, le Monténégro) ou un État controversé, notamment du fait de sa situation géographique particulière, à cheval entre l'Europe et l'Asie, la Turquie.

#### Zoom sur...

**Les institutions européennes** sont en partie semblables à celles d'un État classique. Elles comprennent **un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire**. Les attributions et la forme de ces institutions – Conseil européen, Conseil des ministres, Commission européenne, Parlement européen, Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), Comité économique et social et Cour des comptes – vont évoluer dans les prochaines années. Une forme fédérale originale, conformément aux vœux des pères fondateurs (Monnet, Adenauer), semble avoir été retenue dans son principe.

#### L'hétérogénéité de l'économie mondiale

**L'extension de l'économie de marché à l'échelle mondiale s'est accompagnée d'une hétérogénéité accrue des niveaux de vie entre les pays et d'un dérèglement des équilibres environnementaux. De nouvelles priorités surgissent, et avec elles un**



**nouveau mode de développement, qualifié de développement durable, qui vise à atténuer, voire à combler ces déséquilibres.**

### 1. Comment s'articulent la croissance économique et le développement ?

- **La croissance économique** représente l'augmentation des richesses d'un pays sur une longue période. Elle se mesure par l'**accroissement annuel de la production de biens et de services** par l'intermédiaire du **Produit Intérieur Brut (PIB)**. Le taux de croissance se calcule de la façon suivante :  $(\text{PIB de l'année en cours} - \text{PIB de l'année précédente}) / \text{PIB de l'année précédente} \times 100$ .
- L'origine de la croissance repose sur divers facteurs : on parle de **croissance extensive** lorsque l'accroissement de production est obtenu par l'augmentation des **quantités** de facteurs de production (travail et capital) et de **croissance intensive** lorsque la production augmente sous l'effet de l'amélioration de l'**efficacité qualitative** des facteurs de production (gains de **productivité**). La croissance est donc liée au rythme du **progrès technique** et à l'**innovation** mais aussi à l'extension de la taille des marchés et à leur dynamisme. Elle est par ailleurs dépendante de l'évolution de la demande, en particulier de la **demande de consommation** des ménages et de la demande extérieure (exportations). L'investissement des entreprises est un autre facteur important du dynamisme économique : il permet d'accroître les capacités de production et d'intégrer le progrès technique dans les méthodes de production.
- Enfin, le cadre institutionnel et culturel joue aussi un rôle majeur dans la croissance : la qualité des infrastructures publiques et des services publics, le niveau qualitatif de l'appareil éducatif, le contexte politique et la nature des relations sociales, les mentalités sont des éléments importants d'accompagnement du dynamisme économique.
- Notons également que la croissance est le plus souvent irrégulière et qu'elle a un caractère cyclique.
- La notion de **développement** est plus large que le concept de **croissance**. Le développement englobe d'autres aspects que la seule augmentation du PIB. Il prend en compte les dimensions démographique, sanitaire, éducative, économique, politique et culturelle. De ce fait, sa mesure est évidemment complexe et nécessite d'intégrer des indicateurs divers, de nature différente. Le PNUD, organisme dépendant de l'ONU, a mis au point l'**indicateur de développement humain (IDH)** qui rend compte du niveau de développement de chaque pays et permet de les classer et de mesurer leur évolution dans le temps. Le calcul de l'IDH intègre la dimension économique (PIB par habitant), la dimension sociodémographique (espérance de vie) et la dimension culturelle (taux de scolarisation et nombre d'années d'études).
- Lorsqu'on dit qu'un pays se développe, cela signifie que ses structures démographiques, sociales politiques et culturelles se transforment en accompagnant la transformation de ses structures économiques, dans le sens d'une amélioration des conditions de vie et des modes de vie de sa population.

### 2. Comment les inégalités de développement évoluent-elles dans le monde ?

- **Les écarts** de revenu et, plus généralement, de niveau de vie ont globalement eu tendance à s'accroître depuis un demi-siècle entre les pays les moins avancés et les pays développés. La mondialisation de l'économie n'est donc pas parvenue à réduire toutes les inégalités de développement entre les pays, elle les a même parfois accentuées. Mais le constat de la situation demande à être sélectif : la situation d'un grand nombre de pays en développement s'est détériorée, comme en témoignent la dégradation de l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) et les déséquilibres économiques (peu d'industrialisation) et sociaux (famines) qui affectent ces pays. À l'inverse, certains pays autrefois en voie de développement, notamment des pays asiatiques, ont atteint aujourd'hui un niveau de développement élevé, pour certains comparable à celui des pays occidentaux (Corée du Sud). Enfin, les pays émergents (Chine, Inde, Brésil...) bénéficient depuis deux décennies d'un rythme de croissance qui leur fait combler leur retard « à marche forcée ».

Pour illustrer ces aspects contradictoires, deux exemples :

- l'écart de PIB/hab entre l'Afrique et l'Europe occidentale était de 1 à 3 en 1820, de 1 à 13 en 2000 ;
- la croissance de la Chine a été en moyenne, chaque année, de 8,5 % entre 1996 et 2005, celle de la zone euro de 2 % par an sur la même période.

- Les explications des **causes des inégalités de développement** sont très diverses et dépendent du **positionnement idéologique** des analyses : certaines analyses mettent l'accent sur le poids des « **conditions naturelles** » (surpeuplement, insuffisance des ressources naturelles). D'autres courants de pensée mettent en cause la **responsabilité historique des pays développés** dans la persistance du sous-développement : les rapports économiques issus du colonialisme perdureraient à travers les mécanismes de l'échange inégal (asymétrie des avantages tirés du commerce international largement dominé par les pays riches).

Les programmes de lutte contre le **sous-développement** mobilise de nombreuses organisations internationales, officielles comme le **Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD)** ou non gouvernementales comme l'ONG Oxfam mais les moyens financiers mis à la disposition de ces organismes sont notoirement insuffisants au regard des besoins considérables des actions contre **la faim et la malnutrition**, l'accès à **l'eau potable** ou à **l'éducation**, les programmes de santé publique, notamment la lutte contre le Sida. Ainsi, **l'aide publique au développement** que les pays développés se sont engagés à fournir aux pays les moins avancés à hauteur de 0,7 % de leurs PIB respectifs est loin d'atteindre ce niveau. La France, par exemple, en 2009, atteint tout juste 0,46 %.

- Les situations spécifiques du développement dans le monde permettent de distinguer plusieurs groupes d'États. **Les pays développés à économie de marché (PDEM)** rassemblent majoritairement les pays occidentaux, le Japon et l'Australie. **Le G7** regroupe les 7 pays les plus industrialisés (États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie et France). **Le G8** (G7 + la Russie), associé à d'autres pays développés, parmi lesquels l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, constitue le G20 et *in fine* **l'Organisation de coopération et de développement économique (l'OCDE)**. **Les pays à revenu intermédiaire**, comme la Grèce, se rapprochent des PDEM. **Les nouveaux pays industrialisés (NPI)** se développent rapidement (Chine, Taiwan, Corée du Sud, Thaïlande, Mexique, Argentine, Chili...). **Les anciens pays de l'Est**, en transition vers le capitalisme (Russie, Pologne, Hongrie...), occupent une place à part ; nombre d'entre eux ont obtenu ou demandent leur intégration à l'Union européenne. **Les pays en développement (PED)** sortent progressivement du sous-développement (Maroc, Tunisie...). Quant aux **pays les moins avancés (PMA)**, ils connaissent un développement très faible (PIB/hab. inférieur à 900 \$). Ils sont une cinquantaine, dont une trentaine de pays d'Afrique subsaharienne et 10 pays d'Asie. Enfin, une nouvelle appellation a cours depuis quelques années, celle de « **pays émergents** » : elle s'applique aux pays qui connaissent des taux de croissance rapide. On y trouve en particulier les « **BRIC** » ((Brésil, Russie, Inde, Chine) dont la place dans l'économie mondiale ne cesse de s'accroître.

### 3. Le développement durable sera-t-il la priorité de l'économie de demain ?

- Outre les inégalités de développement qu'elle génère, l'intensification de la croissance a des retombées néfastes sur **l'environnement**. Les catastrophes matérielles se succèdent (Tchernobyl, Exxon, *Prestige*, mer d'Aral, Golfe du Mexique), dérégulant les équilibres naturels. Des phénomènes d'une ampleur exceptionnelle en résultent : tempêtes (1999), déluges (hiver 2002-2003), canicule (été 2003), froids intenses, moussons exponentielles ou désertification progressive, déforestation, effet de serre... Un point de non-retour est-il atteint ?

- En réponse à une telle inquiétude, le développement durable se définit comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ». Pour rendre ce développement possible, il est nécessaire de concilier progrès socio-économique et équilibre naturel en s'appuyant sur trois principes : le principe de **solidarité** avec les générations futures et l'ensemble de la population mondiale ; le principe de **précaution**, qui privilégie une approche préventive plutôt que réparatrice ; le principe de **participation** de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

- Face à cet état de fait, on assiste, dans une partie de l'opinion publique et chez certains décideurs, à une prise de conscience plus ou moins rapide de la nécessité de modifier les modes de pensée et les comportements, notamment à l'égard du caractère irréversiblement prédateur de certaines activités humaines. Mais des résistances nombreuses et puissantes manifestent aussi, émanant de groupes de pression dont les intérêts sont menacés par cette « révolution nécessaire ». Les hésitations et les reculades du « **Grenelle de l'environnement** » (octobre 2007) en France, le

bilan très décevant du **sommet de Copenhague** (fin 2009) montrent que les intérêts financiers en jeu sont énormes et imposent leurs logiques en limitant fortement la portée des décisions prises.

- S'agissant des pays du Sud, le problème se double d'une **dimension morale** : peut-on demander aux pays pauvres d'être vertueux vis à vis de l'environnement alors que de larges couches de la population sont au-dessous du seuil de pauvreté ou connaissent la faim (1 milliard d'êtres humains souffrent de la faim en 2010). Seul un effort international soutenu (une éventuelle **annulation de la dette** de ces pays, la création d'une **taxe de solidarité** sur les mouvements de capitaux comme l'a suggéré l'économiste J. **Tobin**, l'augmentation de **l'aide publique au développement**) pourrait permettre en retour d'obtenir qu'il intègre la préoccupation environnementale à leur stratégie de développement. Les pays riches sont-ils les mieux placés pour avoir de telles exigences ?

### Zoom sur...

Certains économistes ont développé la notion de cycle économique : selon eux, l'activité économique connaît des fluctuations, relativement régulières. Les 4 phases d'un **cycle de croissance** sont : l'expansion économique, la crise, la récession ou la dépression, et la reprise. L'économiste autrichien **Joseph Schumpeter** (1883-1950) a attribué la cause de ces « ondulations » au rythme du progrès technique et à l'apparition des grandes **innovations**. Il existe plusieurs modèles de cycle mais les plus connus sont le **cycle Kondratiev** (50 ans) et le **cycle Juglar** (une dizaine d'années). Comme toutes les théories économiques, la théorie des cycles fait l'objet de discussions et de contestations.

### Fondements, objectifs et instruments de la politique économique

**Au cours de l'histoire, l'État est souvent intervenu pour réguler l'économie. Son degré d'intervention en la matière a toujours fait l'objet de discussion doctrinale. Faut-il plus d'État ou moins d'État ? Le débat reste d'actualité. Les politiques menées par la puissance publique sont nombreuses mais doivent respecter les règles liées à l'intégration européenne. En effet, si l'appartenance à la zone **euro** constitue un avantage certain pour l'économie française, elle limite par contre la liberté d'action de l'État dans ce domaine.**

#### 1. Quels sont les degrés d'intervention de l'État dans l'activité économique ?

- On distingue trois doctrines économiques. **Le libéralisme** estime que l'État ne doit pas intervenir en matière économique. **Le collectivisme** préconise l'intervention de l'État en matière économique par l'appropriation collective des moyens de production, la planification et le partage égalitaire des richesses. **Le keynésianisme** propose l'intervention massive de l'État par un déficit budgétaire qui permet d'accroître les dépenses de consommation et d'investissement afin de relancer l'activité économique ; le déficit sera ensuite résorbé par les retombées fiscales de la nouvelle croissance obtenue.

- Aujourd'hui, si l'on exclut les positions extrémistes de certains « ultra-libéraux », l'opposition entre libéralisme et interventionnisme relève moins d'un affrontement entre deux conceptions antagonistes que d'une différenciation quant au degré et aux modalités d'intervention de l'État. L'intervention de l'État peut en effet être soit placée à la discrétion du Gouvernement, soit contrainte par des règles préétablies (par exemple l'équilibre budgétaire ou le pacte de stabilité) ou encore confiée à des institutions autonomes (la banque centrale pour la mise en œuvre de la politique monétaire, les tribunaux pour la mise en œuvre de la politique de la **concurrence**). L'adoption de ces règles ou le transfert partiel de compétences ont l'inconvénient de réduire la capacité d'action du Gouvernement mais ont l'avantage de rendre plus prévisibles et plus crédibles ses interventions, en réduisant leur exploitation opportuniste, notamment en vue d'objectifs électoraux.

- En tant qu'institution publique, l'État intervient au plan économique pour corriger ou compléter le jeu des marchés et, généralement, pour **conduire une politique économique**. Il intervient dans des domaines, sous des modalités et à des degrés divers. La conception d'une politique économique suppose la définition d'objectifs et la manipulation d'instruments en vue de leur réalisation ; elle exprime ainsi les choix et les modalités d'action mis en œuvre par l'État. La politique économique vise, d'une part à créer les conditions d'un meilleur fonctionnement du système économique, d'autre part à en réguler l'activité à court terme, en vue d'une croissance forte et

régulière, sans déséquilibres macroéconomiques tels que le chômage et l'inflation. Elle a pour ambition de **faire évoluer les structures** et de **répondre aux problèmes de conjoncture**. La distinction entre politique structurelle et politique conjoncturelle permet de bien cerner les effets à long et court terme.

## 2. Quels sont les objectifs et les instruments de la politique économique ?

- En matière de politique économique, on distingue donc **la politique structurelle** (préservation de l'environnement, protection de la concurrence, **réduction** des inégalités...), qui porte sur le long terme, et **la politique conjoncturelle**, qui se donne pour objectif le lissage de l'évolution de la production avec des effets à court terme – l'activité économique connaît en effet des fluctuations marquées par des épisodes d'expansion et de récession. Les grands objectifs de la régulation conjoncturelle concernent le niveau de l'**emploi** (la lutte contre le chômage), la stabilité du niveau général des prix (la lutte contre l'inflation) et le soutien à la **croissance économique** et enfin, l'équilibre des **échanges extérieurs**. Les instruments utilisés dans ce contexte sont essentiellement budgétaires (dépenses publiques et taux d'imposition) et monétaires (taux d'intérêt et volume de la création monétaire, instruments aujourd'hui entre les mains de la Banque Centrale Européenne).
- En matière de politique structurelle, les moyens d'intervention de l'État sont multiples. Ils permettent aux Gouvernements d'agir sur les facteurs de la croissance. L'État peut générer **un secteur public productif** par la constitution de sociétés ou par la nationalisation. Le secteur public productif français représente près de 30 % de l'activité économique. Il est en diminution du fait des différentes privatisations effectuées par les Gouvernements de droite et de gauche depuis 1986. **La planification** a également permis à l'État de prévoir et d'accompagner certains domaines de l'activité économique. Elle existe en France depuis 1945 (12 plans) mais a, aujourd'hui, totalement changé de modalités et d'ambitions, se réduisant à des contrats de plan État-régions sans portée nationale.
- La politique économique menée dans de nombreux domaines (soutien à l'agriculture, à l'industrie ou aux services, lutte contre le chômage ou l'inflation) et l'utilisation de la réglementation juridique (loi sur les 35 heures, réforme du droit des sociétés ou droit de la concurrence pour limiter les concentrations, par exemple) sont également des moyens d'intervention importants. Dans cette optique, **la politique industrielle** oriente certaines activités vers des domaines très productifs dans lesquels le pays possède des avantages concurrentiels (par exemple, le luxe ou l'aéronautique pour la France).
- **La politique de formation**, qui passe par l'éducation, a pour but de mettre à la disposition des entreprises des salariés compétents et qualifiés. **La politique d'aide aux ménages par la redistribution** permet de maintenir un certain niveau de demande et par conséquent de consommation, qui garantit la production. **Les commandes publiques**, voire la mise en œuvre de grands travaux (infrastructures), constituent d'autres types d'interventions de l'État. Enfin, la politique de **lutte contre l'inflation**, menée essentiellement par l'intervention de la Banque centrale européenne, a pour but de stabiliser les prix, mais elle ne relève plus, dans l'Union Européenne, de la souveraineté des États nationaux.

## 3. Quelle est l'influence de l'Union européenne sur la politique économique menée par l'État ?

- L'intervention de l'État s'effectue maintenant dans le cadre de l'Union européenne. **L'idéologie libérale** en vigueur dans la communauté européenne **limite le rôle de la puissance publique** dans le cadre d'accords négociés ou de décisions prises à la suite d'arrêts rendus par la Cour de justice des Communautés européennes. Ainsi, en matière agricole, l'État ne peut absolument rien décider en dehors de la politique agricole commune (PAC). En matière fiscale, si l'État conserve son privilège de fixer des impôts, il ne peut le faire sans tenir compte de la fiscalité des autres membres, au risque de désavantager ses propres entreprises dans un contexte concurrentiel international ou d'encourir les reproches de la Commission de Bruxelles (affaire de la TVA réduite pour les restaurateurs). En matière douanière, les niveaux de taxation, lorsqu'ils existent, sont définis par la communauté et même plus largement dans le cadre de l'Organisation



mondiale du commerce. Dans le domaine des subventions publiques aux entreprises, ses décisions sont soumises à l'Union (les aides de l'État accordées à l'entreprise Alstom ou aux constructeurs automobiles français ont ainsi dû être négociées à Bruxelles).

- Dans le domaine monétaire, l'État en France ne dispose désormais d'aucun pouvoir de décision vis-à-vis de la Banque de France, qui n'est plus qu'un appendice de **la Banque Centrale Européenne**, (BCE) dont le siège est à Francfort. Dans ces conditions, la politique monétaire de l'État, qui relève en grande partie de la politique du crédit, apparaît insignifiante : la fixation des taux spécifiques ne dépend absolument plus de lui. Les États membres peuvent se mettre d'accord et faire pression sur la BCE, mais cela n'aboutit pas obligatoirement à des résultats probants.

### Zoom sur...

Dans le cadre de l'Union européenne, **le secteur public** est amené à évoluer. Les monopoles d'État, suivant la décision prise par la Communauté européenne, disparaissent. Dans ces conditions, l'État est contraint de modifier les statuts des entreprises publiques, voire de les privatiser, comme ce fut le cas pour le rail et le téléphone. La transformation du statut d'EDF avec l'ouverture de la concurrence en est un exemple. De même, le projet de privatisation de la Poste a ouvert des controverses sur le risque de disparition du **service public**. La Commission de Bruxelles ne retient d'ailleurs plus cette expression et lui substitue celles de SIG (**service d'intérêt général**, relevant de l'État, comme la justice, la police, etc.) et de SIEG (**service d'intérêt économique général**, qui peut être pris en charge par le secteur privé).

### La lutte contre le chômage

**La montée du chômage depuis trois décennies dans les pays occidentaux et la persistance d'un chômage de masse témoignent du dérèglement du marché du travail. Si l'analyse des causes de cette situation renvoie aux traditionnels clivages idéologiques de l'analyse économique, les politiques mises en œuvre pour tenter de réduire le chômage ou de le rendre supportable ont exploré une variété de solutions dont aucune n'a vraiment fait la preuve de son efficacité. Quelles sont, dans ce domaine, les marges de manœuvre des pouvoirs publics ?**

#### 1. Comment s'appréhende le phénomène du chômage ?

- Le chômage comptabilise les personnes n'ayant pas d'[emploi](#), disponibles, et recherchant un emploi, qualifiées de « **demandeurs d'emploi** ». Le chômage touche en 2010 en France environ 2,7 millions de personnes, soit un **taux de chômage** de l'ordre de 10 % (le taux de chômage se calcule par la formule (nombre de chômeurs/population active totale) × 100). Le taux de chômage peut se calculer par âges, par sexe, par PCS (professions et catégories socioprofessionnelles), par régions... Cela permet de mettre en évidence la vulnérabilité de certains groupes ou au contraire un certain niveau de protection : ainsi, en France, les femmes sont plus touchées que les hommes, les jeunes plus que les adultes de plus de 25 ans, les ouvriers plus que les cadres, le Nord-Pas de Calais plus que l'Île de France, le cumul des critères de risques en accentuant la probabilité.

- Le chômage est un facteur de fracture sociale et peut conduire à la **pauvreté**, à la fragilisation du [lien](#) social voire à l'**exclusion sociale** car, dans nos sociétés, le travail reste le principal vecteur de l'identité sociale et de l'intégration à la société.

#### 2. Quelles sont les formes et les causes du chômage ?

La question de l'origine du chômage engendre de nombreuses explications selon le point de vue idéologique de l'analyste. On peut synthétiser ce débat autour de 2 grands axes.

- Les théoriciens « néoclassiques », d'inspiration libérale, considèrent que le chômage est le symptôme d'un fonctionnement défectueux du marché du travail : selon eux, celui-ci est insuffisamment fluide en raison des rigidités qui se sont accumulées dans son mode de régulation. La fixation d'un salaire minimum interdisant l'équilibrage de l'offre et de la demande de travail par la baisse des salaires leur semble, en particulier, le point le plus problématique. Plus généralement, ils mettent en cause les excès de réglementation (fixation d'une durée légale du travail, protection contre les licenciements, etc.) qui s'opposent à l'ajustement rapide des effectifs aux besoins de l'entreprise. En résumé, le marché du travail devrait, selon eux, fonctionner librement comme n'importe quel marché concurrentiel.

• À l'opposé de cette vision, l'analyse keynésienne (du nom de l'économiste J.M. Keynes, 1883-1946) conteste la notion même de « marché » du travail. Les 2 entités face à face (les besoins en main d'œuvre des entreprises et le volume de la population active) sont indépendantes et n'ont aucune raison *a priori* de s'ajuster l'une à l'autre. S'il y a chômage, c'est en raison de **l'insuffisance de la demande** de biens et services qui limite les débouchés des entreprises et donc leurs embauches. Le seul moyen de réduire ce déséquilibre est de soutenir la demande, notamment la demande de consommation des ménages, par des politiques salariales plus généreuses et par la redistribution des revenus (par l'État) au profit des catégories sociales pauvres au moyen des prestations sociales. L'État peut aussi, par ses propres dépenses (grands travaux d'infrastructures) participer à la relance de l'activité économique, en acceptant un déficit budgétaire momentané.

Le chômage peut par ailleurs, prendre des formes diverses. On distingue ainsi :

- le chômage **structurel** touchant une activité économique en déclin (textile, charbon...) et le chômage **conjoncturel**, lié à la baisse de l'activité sur une courte période (récession...);
- le chômage **frictionnel** qui concerne le temps passé à rechercher un emploi entre deux contrats successifs;
- le chômage **saisonnier** qui se rencontre dans certains secteurs (hôtellerie, tourisme, agriculture...);
- le chômage **technologique**, dû à la modernisation qui provoque la substitution du capital au travail (informatique, robotique);
- le chômage **technique** qui consiste en un arrêt momentané du travail pour différentes raisons (intempéries, grèves des fournisseurs...).

### 3. Quelles politiques peut-on mettre en œuvre pour réduire le chômage ?

• Les enquêtes d'opinion en témoignent : le chômage est la préoccupation principale des Européens. La lutte contre le chômage occupe donc une part importante dans les actions de politique économique des gouvernements. On a coutume d'opposer, parfois un peu caricaturalement, les **politiques de demande** (plutôt d'inspiration keynésienne) et les **politiques d'offre** (plutôt d'inspiration néoclassique).

• Longtemps dominantes, les **politiques keynésiennes de relance** de la demande globale ont pour objectif d'inciter les entreprises à **augmenter la production** pour répondre à la hausse de la demande et, de ce fait, à accroître leurs embauches, réduisant ainsi le nombre de chômeurs. Les instruments principaux en sont la hausse des salaires (notamment du salaire minimal), l'augmentation des prestations sociales, la baisse des taux d'intérêt pour stimuler les achats à crédit et l'investissement, l'accroissement des dépenses d'investissement de l'État. Ces politiques sont aujourd'hui moins utilisées notamment en raison de l'effet pervers qu'elles ont souvent, l'accroissement important de la **dette publique**.

• Le renouveau de la pensée libérale depuis quelques décennies a conduit la plupart des gouvernements à adopter des **politiques favorables à l'offre**, c'est à dire cherchant à rendre plus fluides les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre par les entreprises et à inciter les chômeurs au retour à l'emploi. Ainsi, se sont multipliées des formes de contrats de travail qui s'éloignent des conditions traditionnelles du contrat à durée indéterminée (CDI) : les CDD (contrats à durée déterminée), les missions d'intérim, l'apprentissage, les stages, le temps partiel non choisi font partie de l'emploi précaire, qui permet à l'entreprise de gérer de manière plus souple sa demande de travail. L'envers de la médaille est la montée de l'insécurité pour les travailleurs concernés. L'annualisation du temps de travail, l'assouplissement des procédures de licenciement font également partie de cette tendance à la **déréglementation** du marché du travail. Dans le même temps, les règles d'indemnisation du chômage ont été « durcies ».

• Le bilan que l'on peut tirer, de manière non partisane, de plusieurs décennies de politiques de l'emploi est globalement décevant. Même si certaines périodes ont été marquées par un reflux du chômage, la tendance de long terme reste qu'une proportion importante du potentiel de travail, dans nos sociétés, reste inemployée. Une frange importante de la population est ainsi, de manière durable, tenue à l'écart de la vie économique et souvent de la vie sociale. Les politiques de relance keynésienne sont devenues impraticables en raison de l'ampleur des déficits publics et les politiques néoclassiques de déréglementation n'ont pas été suivies de résultats probants.

## Zoom sur...

La flexibilisation de l'emploi qui s'est développée depuis une trentaine d'années a conduit une proportion importante des salariés à occuper des emplois précaires : ceux-ci regroupent les CDD, l'intérim, les stages, l'apprentissage et le travail à temps partiel non choisi (le temps partiel voulu ne relève pas de l'emploi précaire.) Sur de nombreux aspects, la « carte » de la précarité se superpose à celle du chômage : elle touche surtout les jeunes, les femmes, les non qualifiés... Dans certaines circonstances, elle se traduit par l'augmentation des *working poors*, salariés ayant un emploi mais des conditions de rémunération si faibles qu'ils sont au-dessous du seuil de pauvreté.

## La maîtrise de l'inflation

**L'inflation est l'augmentation générale et durable du niveau des prix dans un pays. Elle a longtemps monopolisé l'attention des économistes et des hommes politiques. L'économiste britannique N. Kaldor, dans les années 1960, la rangeait parmi les quatre pôles de son « carré magique » censé représenter le « tableau de bord » d'une économie au côté de la croissance, de l'emploi et de la situation des échanges extérieurs. Aujourd'hui, elle semble être passée à l'arrière-plan des préoccupations des responsables politiques et économiques car son niveau a durablement diminué. Il faut être conscient que cette situation n'est peut-être que provisoire et que l'inflation peut refaire son apparition.**

### 1. Comment s'appréhende le phénomène de l'inflation ?

- L'inflation désigne **une hausse durable du niveau général des prix** ; elle constitue un déséquilibre important qui pèse sur les revenus des ménages et sur les coûts des entreprises. L'indice des prix à la consommation (IPC) et, sur le plan européen, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permettent de mesurer ce phénomène. La mesure de l'inflation est effectuée chaque mois par l'Insee dans de nombreux points de vente (plus de 200 000 relevés). Néanmoins, l'inflation reste difficile à chiffrer, de nombreux produits ayant des prix variables tout au long de l'année, ce qui nécessite de **corriger des variations saisonnières** les données constatées. L'indice Insee de l'inflation concerne les ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac. Il tient compte, d'autre part, des améliorations qualitatives des produits en ne retenant que la part de la hausse des prix d'un produit qui n'est pas la conséquence d'une amélioration de ses performances.
- Après avoir culminé parfois autour de 13 à 14 % en France dans les années 1970-80, les chiffres de l'inflation ont connu une très forte décade depuis le milieu des années 1980 dans le cadre d'une désinflation très rapide. Depuis le milieu des années 90, le taux annuel de hausse des prix n'a jamais dépassé 2,8 % (en 2008) et est tombé à 0,5 % en 1999.

### 2. Quelles sont les causes de l'inflation ?

On distingue traditionnellement quatre causes principales à l'inflation.

- L'inflation **par les coûts** : hausse des prix d'une matière première importante, augmentation des coûts salariaux... qui accroissent les coûts de production et que l'entreprise répercute sur les prix de vente pour préserver sa marge de profit.
- L'inflation **par la demande**, lorsque la demande augmente sans que l'offre parvienne à satisfaire ce supplément de demande, les entreprises augmentant alors leurs prix de vente.
- L'inflation **par l'augmentation de la masse monétaire** : lorsque le crédit se développe plus rapidement que la production, cela engendre un déséquilibre entre l'offre et la demande qui favorise la hausse des prix.
- L'inflation **liée aux structures économiques** : par exemple un marché peu concurrentiel (monopolistique = 1 seul offreur ou oligopolistique = quelques offreurs peu nombreux) où les entreprises sont tentées d'augmenter leurs prix puisqu'elles n'ont pas à faire face à une forte concurrence.

### 3. Quels sont les effets de l'inflation ?

L'inflation n'est pas neutre sur le plan économique et sur le plan social. Elle fait des perdants et des gagnants selon la situation de chaque agent économique et sa capacité à y faire face.

- Elle défavorise tous les titulaires de revenus fixes qui ne peuvent obtenir une augmentation qui compense la hausse des prix (retraités, salariés sans capacité de revendication, petits épargnants...). Pour ces catégories, l'inflation se traduit par une érosion de leur pouvoir d'achat : ainsi un épargnant ayant acheté des obligations à 3 % d'intérêt et qui voit l'inflation atteindre 5 % subit une perte de la valeur réelle de son épargne.
- Elle est néfaste pour les entreprises exportatrices si l'inflation nationale est supérieure à celle des pays clients. Les prix des marchandises exportées perdent de leur compétitivité donc se vendent moins bien, sauf si l'entreprise neutralise la différence d'inflation en n'augmentant pas ses prix et en réduisant sa marge de profit.
- Les emprunteurs, les agents endettés sont gagnants à l'inflation dans la mesure où leurs revenus augmentent alors que leurs remboursements sont identiques : la charge du remboursement diminue en % des revenus.
- Enfin l'État est généralement gagnant à l'inflation puisque son endettement diminue en termes réels, les rentrées fiscales augmentant « mécaniquement », par exemple les rentrées de TVA (sur des prix plus élevés) ou les rentrées d'impôts sur les revenus.

### 4. La maîtrise de l'inflation, quelle place pour l'État ?

Le rôle désormais attribué à la Banque Centrale Européenne en matière de politique monétaire dans la zone euro modifie de manière radicale la capacité des États à intervenir sur la régulation de l'inflation. Dépossédés des instruments d'intervention directe, les États doivent se contenter d'interventions indirectes.

- La BCE s'est en effet vue confier, par les traités sur la construction de l'Eurozone, la responsabilité de la gestion et de la surveillance de la **masse monétaire** et de la fixation des **taux d'intérêt directeurs** (ainsi appelés car ils déterminent toute la pyramide des différents taux d'intérêt dans la zone euro). C'est donc à elle que revient la mission de garantir la **stabilité des prix** notamment en veillant à ce que le volume de la création monétaire corresponde, sans excès, aux besoins de l'activité économique. En fixant les taux d'intérêt, elle peut encourager ou au contraire dissuader la distribution du crédit.
- Dans ces conditions, les États nationaux ne peuvent plus agir que sur les structures de l'appareil de production, en renforçant son caractère concurrentiel et en luttant contre les ententes éventuelles au sein des marchés oligopolistiques. Cette facette de l'action publique a tendance aujourd'hui à être marginale puisque l'inflation n'est pas actuellement une préoccupation majeure de nos économies.